



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Infirmiers et infirmieres

Question écrite n° 38003

Texte de la question

M Alain Brune attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la situation financiere des infirmieres a domicile. La codification de l'AMI, malgre une recente mais faible revalorisation, se trouve a un taux insuffisant par rapport aux frais engages par les infirmieres. Dans le meme temps, les tarifs medicaux et hospitaliers ont beneficie d'une revalorisation substantielle de l'ordre de 33 p 100 pour la seule annee 1988. En consequence, il lui demande quelles mesures sont envisagees sur le plan national en faveur des infirmieres et infirmiers qui contribuent tres largement au maintien des malades a domicile et dont les responsabilites sont importantes.

Données clés

Auteur : [M. Brune Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38003

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1109